

# PROCÉDURES DE QUALIFICATION DANS LA FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE

CENTRE SUISSE DE SERVICES FORMATION PROFESSIONNELLE |  
ORIENTATION PROFESSIONNELLE, UNIVERSITAIRE ET DE CARRIÈRE



### **Le processus d'élaboration des questions d'examen**

---

Ce processus comporte les étapes suivantes:

#### **Formation de groupes de travail**

L'organisation du monde du travail (OrTra) désigne un groupe de travail pour l'élaboration des questions d'examen. Ce groupe comprend des enseignant-e-s de la formation professionnelle initiale ainsi que des formateurs et formatrices ou d'autres spécialistes de la profession concernée.

L'unité Procédures de qualification est informée de la constitution et de la composition de ce groupe de travail.

#### **Répartition des tâches**

Lors d'une première séance (à laquelle participe, en principe, un collaborateur ou une collaboratrice de l'unité Procédures de qualification), on constitue des groupes de travail pour les différents domaines de qualification ou positions définis dans l'ordonnance et le plan de formation de la profession concernée et on procède à la répartition des tâches.

#### **Coordination par l'unité Procédures de qualification**

- a) Les épreuves élaborées par les groupes de travail sont rassemblées par l'unité Procédures de qualification, qui les met en forme et les renvoie ensuite aux membres des différents groupes pour examen et correction.
- b) Ces épreuves sont examinées lors d'une nouvelle séance, et d'éventuelles corrections faites. L'unité Procédures de qualification rédige le procès-verbal et procède aux modifications souhaitées.
- c) Les documents sont ensuite remis à toutes les personnes concernées pour un nouveau contrôle.

---

## **Le processus d'élaboration des questions d'examen**

---

### **Bon à tirer**

Une séance est prévue pour discuter des dernières modifications; l'unité Procédures de qualification procède aux corrections. Avant de délivrer le bon à tirer, un ou deux experts vérifient que le contenu de l'épreuve est correct du point de vue technique. Le bon à tirer n'est délivré qu'après cette vérification.

### **Envoi de la liste de commande aux organismes responsables, dans les cantons**

Les organismes responsables des examens reçoivent une liste de commande sur laquelle ils peuvent indiquer le nombre d'épreuves dont ils ont besoin (pour les candidat-e-s et pour les expert-e-s).

### **Expédition des documents pour la procédure de qualification**

Les épreuves sont envoyées aux organismes responsables avec un formulaire pour l'évaluation. La procédure de qualification peut ensuite avoir lieu.

#### Séance d'évaluation

Les formulaires contenant les notes des candidats ainsi que les remarques générales ou spécifiques relatives à la procédure de qualification sont renvoyés à l'issue de celle-ci. Après leur dépouillement, une séance d'évaluation a lieu avec les personnes concernées.

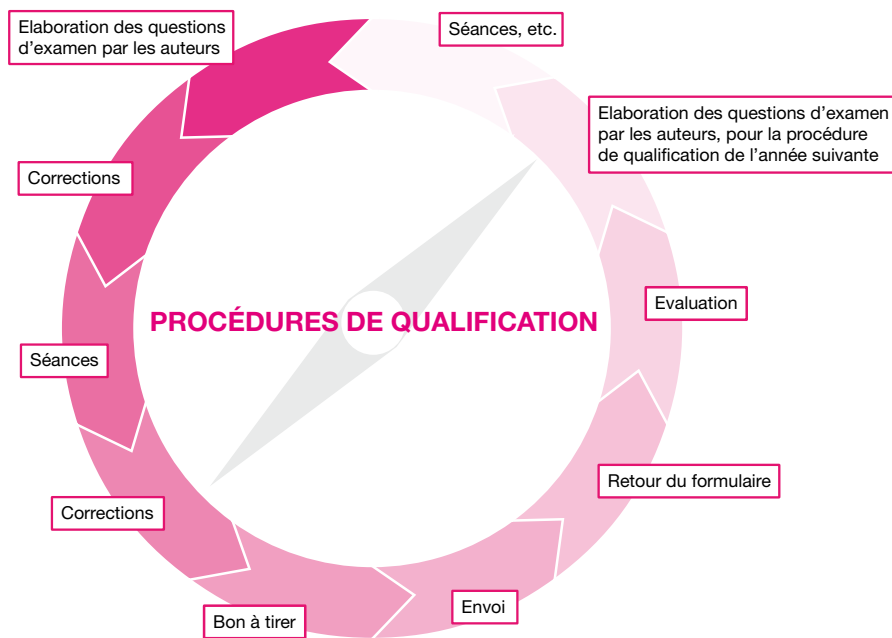
### **Elaboration des questions d'examen de l'année suivante**

Le processus recommence alors avec l'élaboration des épreuves de l'année suivante et la formulation de nouvelles questions d'examen.

---

## Déroulement du processus sur une année

---



---

## Avantages pour l'organisation du monde du travail (OrTra)

---

Dans ce processus d'élaboration des épreuves d'examen, l'OrTra est soutenue et soulagée de certaines tâches par l'unité Procédures de qualification, qui offre les services suivants:

- prédéfinition de la mise en pages;
- coordination du groupe de travail (invitations aux séances, procès-verbal, etc.);
- accompagnement et conseils spécialisés compétents;
- corrections au niveau de la forme;
- prise en charge des commandes, impression et expédition des documents, adaptation dans les autres langues nationales;
- circulation de l'information entre l'OrTra et les organismes responsables;
- séance d'évaluation, pour assurer la qualité et la continuité des épreuves.

Ces services entraînent en fin de compte une réduction des frais pour l'OrTra.

---

### Contact avec les organismes responsables dans les cantons

---

L'unité Procédures de qualification fait le lien entre l'OrTra et les organismes responsables des examens dans les cantons.

Elle dirige également le secrétariat de la sous-commission Prüfungsleiter de Suisse alémanique et celui de la sous-commission Procédures de qualification (SCOP) pour la Suisse latine.

---

### Quelques chiffres

---

L'unité Procédures de qualification, en collaboration avec les OrTra, coordonne les épreuves pour plus de 50 métiers – 35 en Suisse alémanique et environ 18 dans toute la Suisse. Les épreuves scolaires des professions commerciales sont coordonnées, pour la Suisse romande, par le CSFO.

Le CSFO coordonne également les épreuves de calcul professionnel pour certaines professions artisanales et industrielles en Suisse romande.

Nous répondons volontiers à vos éventuelles questions ou demandes de compléments d'information. Nous nous tenons également à votre disposition pour un entretien.

Unité Procédures de qualification, Berne

---

## Coordination au niveau national des procédures de qualification de la formation professionnelle initiale

---

L'unité Procédures de qualification du Centre suisse de services Formation professionnelle | orientation professionnelle, universitaire et de carrière met à disposition les ressources spécialisées et le personnel nécessaires pour l'élaboration des questions d'examen (de la phase de planification à l'évaluation de l'épreuve, en passant par les tâches de coordination).

Elle assure ainsi la coordination des procédures de qualification au niveau national et au niveau des différentes régions linguistiques, et garantit l'équivalence des procédures de qualification ainsi que la qualité des épreuves.

L'organisation du monde du travail (Ortra) est quant à elle responsable du contenu de la série d'examens; elle veille à ce qu'il soit conforme, et correct du point de vue technique.

Lorsqu'une nouvelle ordonnance sur la formation professionnelle initiale entre en vigueur, une «série zéro» (ou présérie) est élaborée. Elle permet aux expert-e-s de vérifier que le contenu de l'examen correspond bien au nouveau plan de formation. Les apprentis et apprenties, quant à eux, peuvent voir quelle forme aura l'examen et s'y préparer, sans que cela n'influence pour autant les résultats de la procédure de qualification ultérieure.





**SDBB | CSFO** | Maison des cantons | Speichergasse 6 | Case postale 583 | 3000 Berne 7 | Téléphone 031 320 29 00 | Fax 031 320 29 01 | [info@csfo.ch](mailto:info@csfo.ch) | [www.csfo.ch](http://www.csfo.ch)

**Schweizerisches Dienstleistungszentrum** Berufsbildung | Berufs-, Studien- und Laufbahnberatung SDBB  
**Centre suisse de services** Formation professionnelle | orientation professionnelle, universitaire et de carrière CSFO  
**Centro svizzero di servizio** Formazione professionale | orientamento professionale, universitario e di carriera CSFO